

NOTRE RESEAU DE CORRESPONDANTS ORGANIQUES LEXING VOUS INFORME

La protection des données en Espagne: Questions les plus fréquentes



▪ **Lexing Espagne** a élaboré le chapitre espagnol sur la protection des données dans de la prestigieuse revue internationale « Data Protection and Privacy 2015 » éditée par Law Business Research Ltd.

[Télécharger le chapitre](#)

▪ Cet ouvrage couvre une trentaine de législations sur la protection des données et la confidentialité des données.

▪ Chaque étude traite des questions les plus fréquentes en matière de violations de la protection des données, d'exemptions, d'autres lois connexes, de la notion de traitement légitime, des notifications de failles, des obligations de sécurité et des violations, des formalités d'enregistrement, des pénalités, des transferts et de l'utilisation d'Internet et des communications électroniques.

[Lexing Espagne, Marc Gallardo](#)

Champ d'application territorial du règlement sur la protection des données



▪ **Lexing Belgique** annonce une **journée d'étude le 27 mars 2015** consacrée au droit international privé au quotidien.

▪ Le Comité National Belge de l'Union internationale des avocats (UIA) a décidé, en partenariat avec l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, de consacrer une journée d'étude à cette problématique d'actualité cruciale en Belgique, à savoir le droit international privé.

[Programme de la journée d'étude du 27-3-2015.](#)

▪ Cette journée comprend deux volets : le premier abordera des questions touchant à la sphère économique, le second sera consacré à des questions relevant du droit familial et notamment à la protection des données personnelles.

▪ **Jean-François Henrotte** définira l'application territoriale du règlement 2006-2004 et les conséquences de la vaste réforme qui en est proposée par la Commission.

L'appropriation de standards techniques par le droit des brevets : un abus de position dominante ?

▪ **Lexing Belgique** analyse les conclusions de l'Avocat Général Melchior Wathelet présentées le 20 novembre 2014 devant la Cour de justice de l'union européenne ([CJUE, Huawei Technologies Co. Ltd, C-170/13](#)) sur la question des liens étroits existant entre la **propriété intellectuelle** et le **droit de la concurrence**, en particulier dans le contexte de la normalisation technique.

[Alexandre CASSART, Actualité du 16-2-2015.](#)

▪ Cette affaire est à mettre en lien avec des arrêts précédents de la Cour de Justice ([CJUE 2 mai 2012, affaire C-406/10](#)), concernant l'**absence de protection des fonctionnalités d'un programme** d'ordinateur par le droit d'auteur.

▪ Dans les deux cas, l'on constate une tension entre l'intérêt du progrès technique et industriel (les entreprises doivent pouvoir réutiliser des fonctionnalités et se baser sur des normes techniques) et l'intérêt des titulaires de droit de propriété intellectuelle.

[Lexing Belgique Philippe & Partners](#)